

Ouverture des négociations protocolaires, déclaration du SNAC/CFTC lors de la réunion du 19 octobre 09

Monsieur le directeur général,

Nous débutons aujourd'hui la négociation protocolaire et le SNAC/CFTC est heureux de voir se prolonger cette logique protocolaire tant décriée il y a quelques temps par beaucoup de nos partenaires extérieurs, par nos voisins des autres administrations, mais qui semble aujourd'hui trouver un écho plutôt favorable auprès de la cour des comptes.

Comme à chaque début de négociation protocolaire, vous nous expliquez qu'il n'y a pas d'argent en caisse pour négocier. L'argument, nous le connaissons, il ne nous fait pas peur, il est de bonne guerre dans une négociation comme celle-ci de commencer par jouer au chat et à la souris avant d'entrer dans le vif du sujet.

De bonne guerre, oui mais attention !

Il faut savoir aussi respecter les règles du jeu.

En effet, depuis un an au moins, vous nous préparez de façon insistante à ce que cet argument soit un préambule non négociable du protocole. Car la crise est là, et chaque fois que nous venons vous voir, vous êtes si convaincants que nous sortons nos mouchoirs pour pleurer et compatir devant votre description de la situation économique, plus que lorsque nous sommes avec nos familles et notre entourage, qui eux, vivent cette crise en vrais victimes d'un système qui se moque bien d'eux et les broie chaque jour un peu plus.

Parlons-en de la crise :

Le secteur bancaire ... sponsorisé directement par l'Etat pour continuer à faire des bénéfices et à rémunérer par bonus une infime partie de son personnel

Le secteur automobile ... sponsorisé directement par l'Etat pour continuer à faire des bénéfices et licencier le personnel

Le secteur aérien ... sponsorisé par les emprunts de la DGAC qui pèsent de plus en plus lourds sur la gestion de notre maison pour ne pas trop augmenter les redevances.

Le protocole actuel s'achève sur une année de crise, mais les deux premières étaient des années de croissance. La constante de chaque protocole est la suivante : une hypothèse d'augmentation du trafic servait de support aux avancées protocolaires. Ces hypothèses se sont toujours avérées inférieures à la réalité, ce qui a permis par le biais des mécanismes

VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON, Président ☎ 06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président ☎ 06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr

correcteurs, d'alléger la facture des compagnies aériennes. La logique protocolaire ne peut pas se résumer au bilan de l'année 2009, mais elle doit prendre en compte l'ensemble des périodes protocolaires précédentes.

Les agents de la DGAC ne veulent pas d'un protocole ou on pleure sur l'année 2009, ils veulent un protocole social qui parie sur l'avenir. Pas un avenir de destruction de la DGAC au profit des intérêts purement économiques des actionnaires des compagnies aériennes, mais un avenir où le service public, la sécurité et l'épanouissement des personnels seront au centre des préoccupations de l'administration.

La Fonction Publique est la vitrine de la France, défendant et promouvant un modèle social unique au monde qui a prouvé son efficacité en matière de service public et de solidarité nationale.

La DGAC est un élément de cette vitrine.

Elle doit poursuivre sa modernisation et sa recherche incessante de l'amélioration de la sécurité et du service rendu, mais pas au détriment de ses personnels. L'État s'est engagé directement en faveur du secteur privé : bancaire et automobile, qu'il le fasse également dans le secteur public.

Le SNAC/CFTC ne signera pas un protocole qui ne respecte pas ces règles et ne cautionnera pas de changements de structure qui ne se justifient pas aujourd'hui dans le cadre de l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail des personnels.

Le Bureau National du SNAC/CFTC

VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON, Président ☎ 06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président ☎ 06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr

La DGAC veut-elle vraiment d'un protocole ?

« Un protocole stratégique et de méthode sans ressource financière pour une période de deux ans, qui pourrait déboucher vers un protocole social ultérieur pour la période 2012-2014 »... c'est ce qu'annonçait le secrétariat général de la DGAC le 19 octobre dernier.

Avant même que les discussions ne commencent, nous avons compris ce qui se cachait derrière les mots « stratégique » et « méthode », nous avons compris pourquoi l'administration n'avait pas osé qualifier ce protocole de « social ».

En effet, la stratégie est simple : instaurer l'iniquité et la discrimination entre les différents partenaires sociaux.

La méthode : différencier l'importance des délégations représentant chaque organisation syndicale à cette négociation, de un à huit négociateurs.

Dès l'annonce de cette atteinte au droit syndical (*aucune loi ne limite actuellement le droit à la négociation dans la fonction publique de l'Etat*), le SNAC/CFTC s'est attaché à trouver un compromis avec le Secrétariat Général afin que l'expression et la défense de tous les agents puissent être relayées par les organisations syndicales d'une manière plus équitable.

Il a donc souhaité pouvoir disposer d'une équipe de négociateurs plus fournie que les propositions initiales, en particulier sur certains sujets concernant l'Europe dont le résultat des discussions impactera fortement l'avenir des agents et de la DGAC.

L'administration ne souhaitant pas revoir sa position, notre Conseil National considérant que nous étions parvenus à la limite des concessions que nous pouvions faire, vient d'en tirer la conclusion qui s'impose :

LE SNAC/CFTC, SANS REVIREMENT DE L'ADMISTRATION SUR LA COMPOSITION DES DELEGATIONS, NE PARTICIPERA PAS AUX NEGOCIATIONS PROTOCOLAIRES.

Le SNAC/CFTC, sans se priver de défendre les sujets non mentionnés dans le protocole, a su au cours de ces trois dernières années respecter sa signature ... il a aujourd'hui les mains libres pour jouer tous les livrets qu'il plaira à ses mandants.

VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON, Président 📞 06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président 📞 06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr

Que restera-t-il de social ...

que restera-t-il de la DGAC ...

que restera-t-il de notre « identité nationale » ...

...à la signature de ce protocole ?

Il y a des jours où notre organisation syndicale est presque heureuse de ne pas participer à ce début de négociation protocolaire. Pourtant, nous avons toujours défendu l'idée protocolaire, nous avons toujours soutenu les progrès sociaux et les évolutions à la DGAC. Mais il fut un temps où les négociations protocolaires étaient le lieu des ces avancées, de ce désir de faire évoluer ensemble la maison DGAC, mais aujourd'hui que reste-t-il de tout cela ?

Des négociations qui n'en sont pas.

Il transpire des premières réunions des GT protocolaires des relents de RGPP s'appliquant bêtement et tombant sur les services et les personnels comme un couperet.

L'EPA, la solution annoncée à tous les maux de la DGAC, dont la réflexion est reportée « sine die », est présent dans toutes les discussions des autres GT.

On entend parler de réflexions sur un établissement navigation aérienne tri-national (France, Suisse, Allemagne), la France sera représentée par la DGAC ou seulement la DSNA.

Hier, à l'occasion du GT GPÉEC, les autres OS jetaient l'éponge, aujourd'hui, c'est au tour du GT Europe NA, demain quel sera le GT qui les fera fuir ?

Dans ces négociations, les seuls GT qui avaient un caractère « social », le GT du même nom et la réflexion sur l'allocation complémentaire, sont reportées au mois de janvier.

Si l'administration veut faire des économies en cette période de crise, qu'elle arrête de faire croire qu'elle a engagé des négociations en vue de la signature d'un prochain protocole, personne n'y croit plus, même ceux qui sont restés à la table des « négociations » !!!

Depuis le début, le SNAC/CFTC a dénoncé ce mauvais tour engagé envers le dialogue social et les partenaires sociaux ;

L'administration doit se positionner clairement, soit elle veut d'un protocole et il faut de vraies négociations avec tous les partenaires sociaux, soit elle n'en veut pas et elle peut faire des économies de temps et d'argent et les personnels se positionneront en fonction des décisions qu'elle prendra !!!



VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON, Président ☎ 06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président ☎ 06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr

Tout ça pour ça !!!!

Depuis le début des pseudo-négociations protocolaires, le SNAC/CFTC dénonce un manque total de clarté dans les propos de l'administration.

En effet, qu'est-ce qui préoccupe les personnels aujourd'hui: les conditions dans lesquelles ils vont travailler dans le futur. Cela se concrétise par le problème des effectifs pour faire fonctionner les services et le statut de l'administration dans laquelle nous nous trouvons.

Et depuis le début, l'administration ne se prononce pas sur ces sujets, se disant liée par le gouvernement à la RGPP et à sa volonté de modifier les statuts de la DGAC.

Conclusion, une intersyndicale se forme, avale les couleuvres que lui propose l'administration dans des GT créés pour temporiser, reste à la table de la non-négociation mais finit par déposer un préavis de grève.

Où est la logique !!!

Le SNAC/CFTC quant à lui, fidèle à sa volonté de trouver le dialogue social là où il se trouve réellement, attend d'être reçu le 8 janvier par M. Hamy, directeur de cabinet du

secrétaire d'Etat aux Transports pour se positionner en fonction de la volonté réelle du gouvernement concernant la DGAC.

Nous nous positionnerons ensuite sur le dépôt d'un préavis.

En tous les cas, nous ne ferons pas croire aux personnels à la négociation d'un protocole qui, pour l'instant n'existe pas !!!!



VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON, Président ☎ 06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président ☎ 06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr

Négociations protocolaires

Réunion au secrétariat d'état le 11 janvier 2010

Les demandes
du
SNAC/CFTC :

Le SNAC/CFTC
prêt à
retourner à la
table des
négociations
sous condition
de moyens
humains pour
négocier, pour
y négocier un
protocole
social ;

Le SNAC/CFTC
abordera tous
les sujets mis
sur la table
sans
dogmatisme
rappelant que la
DGAC rend un
service public,
service
d'intérêt
général au sens
européen du
terme.

Monsieur le Ministre,

Le SNAC/CFTC n'a pas pris part aux premières réunions de négociations protocolaires pour deux raisons principales :

Tout d'abord, les règles mises en place concernant la représentation des différentes délégations syndicales aux négociations, règles ne se basant sur aucune loi existante aujourd'hui, ne nous donnaient pas les moyens de travailler convenablement, surtout sur des sujets aussi cruciaux que le devenir de la DGAC et la construction du FABEC. Nous ne pouvons nous permettre de survoler des sujets aussi importants que ceux-ci. Croyez Monsieur le ministre que nos demandes sont très mesurées et raisonnables et que si elles étaient satisfaites nous serions à la table des négociations. C'est notre souhait. Comprenez Monsieur le ministre qu'il ne s'agit pas ici d'un quelconque caprice mais d'un réel désir de disposer des moyens que nous jugeons nécessaires pour participer pleinement à ce protocole.

Ensuite, nous sommes particulièrement heureux de retrouver le mot « social » associé à celui de protocole dans notre convocation, car la deuxième raison qui nous a poussés à ne pas prendre part à la négociation jusqu'à présent est le refus de négocier un protocole qui ne serait pas social. Malheureusement, ce terme avait disparu volontairement dans la présentation qui nous avait été faite de cette négociation. Un protocole doit toujours être social.

Nous connaissons les difficultés financières de la DGAC mais nous savons être raisonnables. Nous connaissons aussi les contraintes qui sont imposées aux personnels comme la RGPP. il faut un assouplissement de celle-ci à la DGAC, elle ne peut être appliquée mécaniquement dans une administration qui vient en quelques années de bouleverser son organisation en créant de nombreux services et qui doit faire face à des échéances européennes d'un envergure non négligeable.

Concernant la structure de la DGAC, même si nous sommes prêts à en discuter, nous ne sommes pas prêts à tout accepter.

Discuter n'est pas consentir, c'est défricher afin de mieux connaître où pourrait aller la DGAC et essayer de trouver quel sera le meilleur avenir pour elle et ses personnels.

Cependant il faudra dès le début, rappeler que nous rendons un service public non soumis à la concurrence, un service d'intérêt général, que les personnels qui le rendent sont des fonctionnaires d'état, que ce type de recrutement restera la règle et montrer aux personnels quels sont les intérêts qu'ils pourraient y avoir à modifier la structure de la DGAC. Si une modification n'apporte que des contraintes et des craintes pour l'avenir des personnels, nous ne pourrions la supporter.

VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON, Président ☎ 06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président ☎ 06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr

Concernant l'âge limite des ICNA, notre syndicat est favorable au maintien dans la loi ICNA de la limite actuelle de 57 ans, mais il faut laisser, conformément à l'article 1-3 de la loi 84-834 la possibilité de poursuivre au-delà de cette limite. Nous souhaitons dans ce protocole étudier les possibilités de limiter cette prolongation en tenant compte des spécificités du corps des ICNA. 57 ans sans possibilité de report n'est plus acceptable, mais 65 ans n'est pas souhaitable.

Enfin, nous souhaitons marquer notre étonnement sur ce silence concernant un sujet très important du dernier protocole, il s'agit d'OPERA, le projet est-il abandonné en ces temps d'économie ou s'agit-il d'un report ?

Monsieur le ministre nous sommes prêts à revenir à la table des négociations d'un protocole social mais donnez-nous les moyens d'une participation active et constructive à tous les travaux de ce protocole.

Au cours de cette entrevue, M. Bussereau a donné certaines réponses aux interrogations des personnels :

- L'étude de l' EPA est retirée de la discussion protocolaire
- RGPP : rien ne peut être fait pour l'année 2010, vu que la loi de financement a été votée, mais le secrétaire d'Etat a affirmé qu'il y aurait la possibilité de faire des aménagements de la RGPP à la DGAC pour les années 2011, 2012, 2013 (loi triennale votée l'année prochaine) vu la spécificité de notre administration et dans la mesure où il y aurait une reprise du trafic.
- Retraite des ICNA, la DGAC se donne les deux ans du protocole pour trouver des modalités acceptables pour la prolongation de la carrière des ICNNA qui le désirent (étude de test d'aptitude plus poussés notamment au niveau de la gestion du stress, réflexion sur la prolongation de carrière sur des postes hors exploitation)
- FABEC : le secrétaire d'Etat a été très ferme sur ce sujet, la France défendra un modèle de contrôle européen intégré, c'est une décision politique. Mais il y a de multiples formes à l'intégration, les modalités se discutent et se négocient. Le DG a rajouté qu'il devait y avoir un véritable débat sur le sujet au niveau national et au niveau européen. Les personnels de la DGAC resteront fonctionnaires d'Etat avec toutes les garanties prévues par ce statut. Ceci n'empêche pas des détachements ou des mises à disposition, et des passerelles entre l'autorité de surveillance, la partie régaliennne de la DGAC et la navigation aérienne
- OPERA : réponse de M. Bussereau à notre intervention, seule mention d'OPERA lors de cette rencontre : « si je comprend bien, vous cherchez le fantôme de l'OPERA ! ». Intervention qui en dit long sur l'avenir de ce programme
- Protocole social : M. Bussereau a précisé qu'il y aurait une enveloppe budgétaire pour ce protocole, mais qu'elle serait limitée. De plus les sujets suivants seront abordés :
 - Taux de promotion dans les différents corps de la DGAC sera maintenu comme en 2009
 - suite des négociations du précédent protocole concernant le corps d'encadrement commun, la mutuelle, la prévoyance collective

Les réponses du secrétaire d'Etat :

- L'étude de l'EPA est retirée ;

- RGPP du mieux à partir de 2011 ?

- Age de retraite ICNA, donnons du temps au temps ;

- FABEC, la décision politique est prise ;

- OPERA ???

- Protocole social... oui mais enveloppe réduite

VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON, Président ☎ 06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président ☎ 06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr

- Une réflexion sur le télétravail sera lancée
 - La réflexion sur le régime complémentaire de retraite pour tous sera mise en place
- Calendrier : le but est de boucler les discussions pour Pâques.

Eu égard à la teneur des discussions qu'il a eu avec le directeur de cabinet du secrétaire d'état le 9 janvier dernier,

Eu égard aux déclarations d'intentions de ce jour émises par le secrétaire d'état,

Le SNAC/CFTC décide de ne pas s'associer au préavis de grève des 13 et 14 janvier prochain.

En effet, des progrès indéniables sont constatés sur l'aspect social, sur le retrait de l'EPA, sur la RGPP qui devrait être assouplie après 2010 puisque déjà le trafic repart à la hausse, certes faible et fragile. Nous enregistrons une ouverture concernant la possibilité pour les ICNA de poursuivre après l'âge de 57 ans, ce qui est un progrès si l'on se réfère à la position affichée il y a peu par la DGAC, nous continuerons avec d'autres interlocuteurs à faire avancer ce sujet. Vendredi, le SNAC.CFTC est reçu par la DGFP sur ce sujet. Alors il ne reste que la décision politique de bâtir le FABEC sur un modèle qui n'est pas celui prôné par ETF ; certes nous sommes déçus mais notre vision d'une coopération renforcée avec nos partenaires, se voulait réformiste. Si on coopère avec d'autres que l'on ignorait parfaitement avant, cela veut dire que l'on essaie de tisser des liens privilégiés, donc d'essayer, si des divergences existent sur quelque domaine que ce soit, de rapprocher ses points de vue. Si la coopération est renforcée, ces liens sont de plus en plus serrés et les divergences de moins en moins visibles ou existantes ...donc c'est tout le contraire de l'immobilisme !

Et l'étape suivante peut être l'intégration. Mais l'intégration sera discutée et négociée, Le secrétaire d'Etat nous l'a assuré. Charge aux organisations syndicales de faire entendre la voix des personnels pour bâtir une organisation qui les préserve

VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON, Président 📞 06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président 📞 06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr

Protocole...

la DGAC permettra-t-elle d'aller au bout du processus ?

23 juin 2010

Réunion protocolaire du 21/06 : l'intersyndicale quitte la table et les champions de l'unité de la DGAC posent une bombe dans la maison !!!

L'intersyndicale CGT/CGC/UNSA-IESSA/FO suivie par l'UNSA/ICNA a quitté la table des négociations protocolaires sous prétexte que le calendrier était trop serré.

Il y a quinze jours le DG décidait de prendre le chemin d'une négociation protocolaire classique, le timing n'était quasiment pas plus serré que les négociations précédentes. Nous avons exprimé en séance le besoin d'avoir plus d'espace de négociation en bilatérale ce que le DG a accepté. A partir de là, la négociation prend un tour tout à fait habituel. Le rapport Savary devant être rendu avant la mi-juillet, il sera à la disposition des négociateurs avant la fin de la négociation.

Cela ne leur a donc pas suffi...

Le texte du protocole est loin d'être parfait et le SNAC/CFTC ne le considère pas « signable » en l'état notamment au regard de l'annonce d'un prestataire unique de navigation aérienne. Nous sommes toutefois attachés à la démarche protocolaire et nous voulons donner toutes ses chances au dialogue social aussi mal en point soit-il aujourd'hui. Personne ne nous a jamais obligé à signer un protocole sous prétexte que nous avons participé à la négociation, et se priver d'un espace de négociation à l'heure actuelle dans la tourmente médiatique et parlementaire dans laquelle se trouve la DGAC est meurtrier.

Qui peut se prévaloir de défendre l'unité de la DGAC s'il la piétine à chaque pas !!!!!

A croire qu'en ce début de semaine, les joueurs de l'équipe de France de football ont fait des émules.

Le problème, c'est que si la démarche protocolaire est mise à mal, la DGAC pourrait définitivement être coulée

VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON, Président ☎ 06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président ☎ 06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr

Protocole, séance du 2 juillet 2010

Déclaration du SNAC/CFTC

3 juillet 2010

Le SNAC/CFTC a pris connaissance de la 3^{ème} version du projet de protocole.

Dès la première page, il ne peut que constater que sa première demande de modification du titre : "**protocole social**" n'est pas prise en compte : pour le Gouvernement, il est clair qu'il ne veut pas d'un protocole social. En ces temps de crise et d'inquiétudes diverses, le message que vous adressez aux personnels en refusant cet amendement est inquiétant.

Depuis de longs mois, nous vous avons dit et répété que nous ne signerons pas un protocole social plongeant la DGAC dans le FABEC intégré à prestataire unique.

Nous sommes d'autant plus étonnés de voir que de version en version vous avancez toujours plus dans votre logique alors que nous savons maintenant que ce choix franco-français n'est pas partagé à court et moyen terme par tous les autres partenaires, états et prestataires des services de navigation aérienne, du FABEC.

Nous vous demandons avec insistance de procéder au toilettage complet de vos propositions en retirant de ce projet de protocole que nous voulons social les articles et mentions y faisant référence.

Comme vous nous l'aviez demandé, nous vous avons fait part de nombreuses autres propositions d'amendement concernant tous les corps de la DGAC :

- maintien des ratios promus-promouvables obtenus pour la durée du dernier protocole pour l'ensemble des corps administratifs ;
- accessibilité au corps commun d'encadrement pour l'ensemble des agents concernés détenant la qualification maximale de leur corps ;
- véritable reconnaissance pour les TSEEAC en tant que fonction d'encadrement des fonctions de chef CA et assistants de subdivision leur donnant accès au CTAC ;
- fusion des groupes F et G pour les contrôleurs d'aérodromes TSEEAC en un seul groupe, et à terme intégration pour ceux qui le souhaitent dans le corps des ICNA ; à défaut de cette dernière mesure, il est impératif que les limites d'âge pour accéder au corps des ICNA soient supprimés : il est totalement incohérent que les détenteurs d'une licence de contrôle européenne puissent concourir pour

VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON, Président ☎ 06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président ☎ 06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr

accéder au corps ICNA sans condition d'âge alors que les fonctionnaires français sont privés de ce droit ;

- reconnaissance des fonctions d'enseignant à l'ENAC ;
- concernant la consolidation des régimes indemnitaires des personnels techniques, nous refusons qu'y soit intégrée une part de modulation liée à la performance autre qu'une performance collective ;
- concernant la consolidation des régimes indemnitaires des personnels administratifs, ce sujet ayant déjà été un des objectifs du dernier protocole, la « consolidation » devra tenir compte des simulations effectuées dans le protocole 2007/2009 qui débutaient au 01/01/08 afin d'appliquer une revalorisation par rapport à ces simulations ;
- comme suite logique de la mise en place d'une licence française d'inspecteur de surveillance, il est impératif que les administratifs détenant et exerçant cette licence soient intégrés par concours spécial dans le corps des TSEEAC ;
- concernant l'âge limite pour la retraite des ICNA, nous réitérons notre demande d'un groupe de travail sur le sujet qui devra rendre ses conclusions avant fin 2010, et qu'en attendant les personnels qui le demande puissent rester en activité.

A la lecture de cette 3^{ème} version, nous ne pouvons que constater qu'aucune de ces demandes ayant trait au volet social du protocole n'a été prise en compte. Nous voulons bien croire que la tardivité que nous avons mise à vous transmettre nos amendements en est la cause.

Notre organisation syndicale n'a pas pour habitude de refuser le dialogue.

Notre ambition est de participer à la négociation de ce protocole lancée depuis bientôt un an.

Cela ne veut pas dire que nous apposerons notre signature à l'issue de celle-ci.

Vous connaissez les points bloquants qui conditionnent notre adhésion ou non à un protocole social pour l'ensemble de la DGAC.

Merci M. le directeur Général.

VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON, Président ☎ 06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président ☎ 06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr

**LOI n° 2010-751 du 5 juillet 2010
relative à la rénovation du
dialogue social**

Négociations jusqu'au bout !!!

16 juillet 2010

**CHAPITRE V
Dispositions transitoires et finales
relatives au dialogue social dans la
fonction publique**

Article 28

I. – Le IV de l'article 8 *bis* de la loi no 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires entre en vigueur à une date fixée par décret et au plus tard le 31 décembre 2013.

II. – Avant l'entrée en vigueur du IV du même article 8 *bis*, la validité d'un accord est subordonnée au respect de l'une ou l'autre des conditions suivantes :

1° Il est signé par une ou plusieurs organisations syndicales ayant recueilli au moins 50 % du nombre des voix ;

2° Il est signé par une ou plusieurs organisations syndicales ayant recueilli au total au moins 20 % du nombre des voix et ne rencontre pas l'opposition d'une ou plusieurs organisations syndicales parties prenantes à la négociation représentant au total une majorité des voix.

Pour l'application du présent II, sont prises en compte les voix obtenues par les organisations syndicales de fonctionnaires lors des dernières élections professionnelles au niveau où l'accord est négocié.

Le SNAC/CFTC confirme sa ferme opposition à la mise en œuvre du FABEC intégré à prestataire unique.

Il est donc illusoire de croire qu'il apposera sa signature sur un document qui en ferait la promotion, quand bien même il s'agirait de déclaration d'intention à long terme.

Le SNAC/CFTC prend acte du préavis de grève déposé par l'intersyndicale pour le 21 juillet prochain.

Il a fait depuis plusieurs mois le choix de participer à la négociation protocolaire.

Fidèle à cette logique, il ne déposera donc pas de préavis.

Jusqu'au bout le SNAC/CFTC œuvrera pour que la DGAC abandonne ses déclarations d'intention en déphasage avec les partenaires du FABEC.

Jusqu'au bout le SNAC/CFTC œuvrera pour que le protocole soit assorti de réelles avancées sociales (voir nos propositions, non exhaustives, brève n°25) pour l'ensemble des personnels.

C'est à l'aune de ces dernières qu'il décidera s'il fait ou non valoir son droit d'opposition ainsi que le prévoit la loi sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique (voir encadré).

VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON, Président ☎ 06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président ☎ 06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr

La négociation n'est pas vaine !

Depuis le début de la négociation, le SNAC/CFTC demande que la notion de FABEC intégré à prestataire unique ne soit pas dans le texte protocolaire et que soit également traité le volet social .

Notre position a toujours été la même : **Privilégier le dialogue et la négociation au blocage.**

Aujourd'hui, le texte amendé nous donne raison :

- L'intégration des services de la Navigation Aérienne ne fait plus partie du protocole et la problématique européenne est confiée à un groupe de suivi qui accompagnera la négociation internationale sur le FABEC.
- Le protocole DGAC a été rebaptisé « **Protocole Social** », nous avons l'assurance que des avancées pour les personnels y figureront. Seront-elles à la hauteur des attentes de ceux-ci ? La fin de la négociation nous le dira !

La négociation a permis de corriger le texte et d'espérer des avancées certaines, sans s'attirer les foudres des médias !

Ceux qui défendent la logique protocolaire et le dialogue social sont autour de la table !!!

VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON, Président 📞 06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président 📞 06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr

Poursuite des négociations protocolaires Point d'étape du 21 juillet 2010

Le SNAC/CFTC a pris connaissance de la dernière version du protocole v.5 communiquée tardivement le 20 juillet à 14h00.

Il constate que par le jeu des négociations, toute référence directe au prestataire unique a été retirée du texte protocolaire.

Ce point fondamental des revendications exprimées à maintes reprises dans le cadre des négociations protocolaires par le SNAC/CFTC (et le SPAC/CFDT) est enfin atteint.

Par ailleurs, le texte protocolaire, nonobstant le fait que le débat sur l'avenir du FABEC est renvoyé à septembre dans un GT qui aura pour base le rapport de Gilles Savary, comprend d'indéniables avancées sociales, fruit de revendications anciennes et nouvelles du SNAC/CFTC, notamment pour revaloriser les corps et les métiers de la DGAC et atténuer autant que faire se peut les conséquences de la RGPP :

- 40 promotions de catégorie C en B et 15 de catégorie B en A pour les administratifs en 2012,
- 40 points d'indice pour l'ensemble du corps des TSEEAC,
- augmentation en 2012 du nombre de postes pour les emplois fonctionnels,
- accès au CTAC pour les assistants de subdivision,
- étude de la mise en place d'enseignant expert et senior pour les enseignants de l'ENAC,
- reconnaissance des SCIV dans la stratégie basse couche et mise en place d'un GT qui traitera la stratégie et le volet social concernant ces nouvelles évolutions.
- ...

Le SNAC/CFTC considère donc que la dernière version du protocole est une base crédible pour avancer vers un protocole social qui soit acceptable. A cette heure, quelques points bloquants sont encore en suspens, d'autres sont à faire progresser, mais la négociation reste le moyen à privilégier.

Paris le 21 juillet 2010 à 14h30

VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON, Président ☎ 06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président ☎ 06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr

Protocole social, le SNAC/CFTC dit oui...

27 juillet 2010

Comme le SNAC/CFTC l'a toujours annoncé depuis le début de l'année, il a maintenu ses revendications d'avoir la possibilité de négocier un protocole social et de le négocier sans avoir à cautionner la mise en place d'un prestataire unique à l'intérieur d'un FABEC intégré.

A la veille de la négociation finale, suite à la rencontre ministérielle franco-allemande, le DGAC accédait à notre demande.

Le SNAC/CFTC a donc participé activement à la négociation afin de faire avancer toutes ses revendications jusqu'à la mise au point de la version finale.

A la sortie de la négociation, nous avons l'impression d'avoir laissé en suspens deux corps de la maison, les IESEA et les IEEAC, tous deux accrochés à ce que deviendra le nouveau corps des ICEAC, nouveau corps absorbant les IEEAC et permettant un accès par détachement au IESEA, mais nous nous battons au sein des GT créés pour que ce nouveau corps permette une réelle avancée sociale pour ceux qui l'intégreront. Nous avons l'impression que nous allons vers une restructuration sans précédent de tous les domaines de la DGAC, y compris la DSN avec la politique basses couches, pour être compétitive au niveau des enjeux européens, mais le gt sur la stratégie et la gestion sociale de cette politique nous permettra de faire reconnaître la valeur du travail effectué par tous les personnels qui travaillent dans ce domaine.

Nous disons oui à un protocole qui pourtant ne consacre pas la mesure phare de l'allocation temporaire de fin de carrière pour tous annoncée par le directeur général et portée par le syndicat depuis son dernier congrès en 2008.

Nous n'avons pas réussi à faire avancer notre revendication sur la retraite des ICNA, même si notre combat continue sur le plan législatif et que nous n'abandonnerons pas les personnels qui nous font confiance sur ce sujet aujourd'hui.

Tout cela, ceux qui n'ont pas voulu jouer le jeu de la négociation ne tarderont pas à nous le reprocher alors qu'ils savent très bien que ce n'est pas la non signature du protocole qui changera la politique du gouvernement en matière de RGPP et d'orientations européennes.

Par contre, ce qu'ils ne diront pas, c'est que la négociation de ce protocole a permis des avancées non négligeables pour les administratifs et les TSEEAC, que tous les corps obtiennent des avancées, dans un contexte de crise dans la Fonction Publique et la société française, que toutes les restructurations dont la plupart sont imposées par des instances supérieures à la seule DGAC seront accompagnées de mesures sociales dont la non-mobilité géographique forcée.

Ce qu'ils ne diront pas c'est que l'instabilité qu'ils ont provoqué en ne participant pas à la négociation et en s'opposant jusqu'au bout au dialogue social, n'a sûrement pas permis d'autres avancées possibles.

Ils ne le diront pas, mais il faudra un jour qu'ils s'en expliquent auprès des personnels !!!

VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON, Président ☎ 06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président ☎ 06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr

Les avancées ne sont pas négligeables :

- garanties FABEC (statut FP, mobilité, recrutement, passerelles réalistes...) maintenus dans le texte du protocole avec une réaffirmation de l'originalité et des atouts d'un système intégrant tous les domaines de l'aviation civile dans un même organisme : la DGAC
- la "Just culture" affirmée comme référence
- la mise en place d'une étude sur les responsabilités du contrôleur dans le cadre de son activité dans des zones transfrontalières
- reconnaissance des SCIV et du travail de leurs personnels par la mise en place d'un GT qui étudiera les aspects stratégiques, sociaux et indemnitaires de cette politique et notamment concernant la reconnaissance des chefs CA comme personnels d'encadrement et le rôle des instructeurs régionaux. Création de la mention de qualification intermédiaire SCIV
- Assurance que la création des CBA 22 ne perturbera pas le fonctionnement des approches qui sont en-dessous (Strasbourg et Bâle)
- accès au HEB sur emploi de chef de service technique pour les ICNA (8 postes + 18 possibles)
- mise en place d'un GT VRO et rapidement ensuite de la VRO elle-même laissant augurer un retour de flexibilité acceptable pour les ICNA
- Assouplissement des règles de remplacement et de fractionnement des congés
- mise en place d'une réflexion sur l'adaptation des stages de transformation pour les ICNA affectés à Tahiti et Cayenne.
- mission FH prise en compte dans l'organisation du temps de travail
- pas de recours à la mobilité géographique forcée due aux différentes réorganisations et notamment des fonctions supports, recours au télétravail si nécessaire.
- possibilité de regroupement des recrutements d'adjoints pour mettre en place un concours externe spécifique adjoint en 2012
- création du corps ICEAC incluant tous les IEEAC, les IESEA volontaires par détachement + les TSEEAC CTAC de 4ans d'ancienneté mini
- accès des attachés sur les postes fonctionnels au nouveau corps ICEAC par intégration avec continuité de carrière
- mise en place des GRades à Accès Fonctionnels (GRAF) pour le nouveau corps ICEAC
- possibilité d'accès des catégories B médico-social au corps des attachés par la voie de la promotion interne
- maintien du ratio promu/promouvable dans chaque corps administratif comme au dernier protocole
- promotion des personnels administratifs de catégorie C vers B à hauteur de 40 en 2011 et 45 en 2012 et de catégorie B vers A, 14 en 2011 et 2012.
- engagement de la DGAC à respecter dès 2011 les obligations en matière de droit d'information à la retraite
- mise en place d'un concours exceptionnel pour permettre d'intégrer les administratifs qui assurent les fonctions dédiées à la licence d'inspecteur de surveillance sureté dans le corps des TSEEAC.
- montant annuel indemnitaire augmenté pour les administratifs en 2012 de 600€ pour les catégories A, de 430 pour les catégories B et 350 pour les C versées en deux fois, la première en juin et l'autre en décembre.

VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON,Président 📞 06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président 📞 06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr

- montant indemnitaire annuel des Ouvriers d'Etat augmenté de 200€, moitié en juin 2012 et l'autre en décembre.
- création licence ATSEP (y compris pour les Ouvriers d'Etat)
- maintien des postes d'encadrement à recouvrement dans toute la DGAC y compris la DSNA (même si une certaine priorité sera donnée au ICNA dans les SE de la DSNA).
- création d'une licence Inspecteur de surveillance en 2011
- reconnaissance du rôle des délégations au sein des DSAC/IR
- métiers d'encadrement sup. et intermédiaire : + 83 emplois (pour IPEF, IEEAC, IESSA et attachés)
- passage de l'âge limite concernant les sélections professionnelles et concours internes de 37 à 42 ans pour les TSEEAC désirant accéder au corps des ICNA et augmentation du pourcentage de sélection professionnelle dans le recrutement à 22%
- accès au CTAC pour les assistants de subdivision
- "intégration" des TSEEAC centrale énergie volontaires dans le corps des IESSA
- les instructeurs CA TSEEAC de l'ENAC pourront maintenir leur licence de contrôle (comme les ICA)
- ouverture d'un GT Assistants de classe
- revalorisation indiciaire de tout le corps TSEEAC pour culminer à l'indice 702
- habilitation LMD du titre TSEEAC et allongement de la formation à 3 ans
- reconnaissance des fonctions d'enseignants à l'ENAC avec la mise en place des enseignants experts et seniors durant le protocole (TSEEAC) en 2011 et application 2012
- mise en conformité des primes des techniques avec un rattrapage indemnitaire (1.9% de la masse indemnitaire seront consacrées à ce rattrapage)
- budget action sociale : 9,5 M€

Aujourd'hui, nous signons le protocole car nous ne sommes pas seuls au monde, la crise économique est toujours présente, la RGPP fait des ravages autrement plus importants dans le reste de la Fonction Publique, le gel des salaires des fonctionnaires est annoncé pour 2011 et pourtant à la DGAC, le protocole permettra à tous de progresser, même si ce n'est pas de façon mirobolante comme l'ont permis d'autres protocoles.

Les GT que nous avons réussi à faire inscrire nous laissent espérer des avancées futures pour les corps ou les métiers qui auront été les moins privilégiés dans ce texte protocolaire, ils nous permettront d'influencer les décisions de la DGAC concernant ses orientations de politique générale et européenne.

Ce qui est sûr, c'est que ce protocole nous permet de continuer à défendre les personnels et leurs conditions de travail malgré des évolutions qui sont parfois imposées par des politiques indépendantes de la volonté de la DGAC elle-même.

Le SNAC/CFTC prend ses responsabilités en signant ce protocole et marque un engagement fort à défendre avant tout les personnels, sans vouloir gérer la DGAC à la place de l'administration et faire de la politique à la place des hommes politiques.

Nous avons su et nous continuerons d'assumer nos responsabilités dans la recherche constante d'un dialogue social efficace.

VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON, Président  06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président  06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr

Protocole d'accord social, applicable ou non ?

L'intersyndicale ne se contente pas d'essayer de briser le dialogue social, elle méprise en plus les personnels de la DGAC

1^{er} août 2010

« L'Intersyndicale CGC, CGT, FO, UNSA/IESSA, opposée à la fusion des prestataires du service du contrôle aérien au sein du bloc fonctionnel d'espace appelé FABEC » a fait savoir le 26 juillet dernier qu'elle faisait usage de son droit d'opposition pour que ne puisse pas s'appliquer le protocole social dont la version finale a été actée le 23 juillet dernier. Elle vient de confirmer cette décision ce 30 juillet.

Cette intersyndicale qui a obstinément refusé de s'asseoir à la table des négociations refuse tout d'abord de prendre acte du contenu du chapitre premier de cet accord dans lequel n'apparaît aucune référence à une quelconque fusion des prestataires des services de la navigation aérienne, modification de dernière minute obtenue, plus sûrement avec l'aide du ministre allemand du transport que sous la pression de la grève. Il est clair que la position du gouvernement reste la position du gouvernement, mais le but d'un protocole n'est pas d'infléchir la politique extérieure de la France. Qui nous fera croire que la restructuration des fonctions supports, la politique des basses couches, ..., sont une conséquence d'un FABEC intégré ? La DGAC a décidé de mettre en place ces évolutions prévues de longue date, la DSN était encore la DNA et J.Y. Delhaye en était le directeur lorsque l'objectif de réduire à 15 grosses approches nous avait été annoncé. La restructuration des fonctions supports, la DGAC nous en parle depuis au moins un protocole. Nous en avons négocié les compensations, ce qui est la règle du jeu des protocoles depuis qu'ils existent. En ne participant pas à la négociation et en centrant tout sur le rapport Savary qui ne s'occupe que de la prestation de service, l'intersyndicale a méprisé tous les personnels qui sont au centre de ces restructurations.

Il est de plus étonnant de constater que l'intersyndicale confonde un relevé de conclusions avec le protocole : le texte signé par le Secrétaire d'Etat, la DGAC et 7 organisations syndicales représentatives du personnel dispose que « les parties conviennent que ce texte annexé, joint au présent relevé de conclusions, est celui du nouveau protocole pour la période 2010-2012 soumis à la signature des syndicats représentatifs de la DGAC et qu'il marque donc la fin des négociations. »

VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON, Président ☎ 06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président ☎ 06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr

Cette interprétation erronée des textes devient d'ailleurs une habitude... l'intersyndicale s'y entend assurément pour lire les lois comme elle le souhaite : jusqu'à preuve du contraire, sont reconnues représentatives à la DGAC jusqu'en 2013 les organisations syndicales adhérentes aux confédérations représentatives au niveau fonction publique, ce qui est le cas de l'Union Syndicale des Administrateurs Civils... adhérente à la CGC. L'intersyndicale par sa déclaration du 30 juillet fait donc preuve de son total mépris des règles de la démocratie syndicale.

Les conséquences de ce relevé de conclusions sont donc claires pour le Secrétaire d'Etat et la DGAC : si après la signature officielle du protocole qui est prévue au début du mois de septembre, une majorité faisait valoir son droit d'opposition, il n'y aura pas de nouvelles négociations.

Les personnels doivent dès à présent savoir que dans ce cas, tout ce qui a été obtenu par la négociation deviendra lettre morte... et que fort probablement, ce serait la fin de la logique protocolaire si particulière au sein de la fonction publique de l'état.

Les personnels doivent également savoir qu'en l'absence de protocole DGAC, ce sont les règles de la fonction publique qui s'appliqueront :

- RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) pure et dure : fusion de services, etc... ;
- application de la loi sur la mobilité... et donc mobilité imposée en cas de fermeture de services ;
- non remplacement d'un départ en retraite sur deux... et donc recrutement moindre ;
- gel des salaires et donc pas d'augmentation du régime indemnitaire ;
- aucune nouvelle évolution statutaire ;
- etc...

L'intersyndicale dans son communiqué du 26 juillet demande que soient reprises les négociations sur la base du rapport Savary et ne fait référence dans ce même communiqué qu'à l'avenir du contrôle aérien... Les masques tombent !!!

Les personnels apprécieront probablement que la DGAC unie soit définitivement enterrée par l'intersyndicale !!!

VISITEZ NOTRE SITE : www.snac-cftc.fr

COMMENT NOUS JOINDRE

Stéphane CLAUZON, Président 📞 06 14 23 94 55 stephane.clauzon@laposte.net

Didier DE BLOCK, Vice-président 📞 06 23 75 03 00 didier.deblock@wanadoo.fr